

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 6 octobre 2017, tenue à 12h15 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
 Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5

Monsieur Alain Carrier, maire, est absent, absence non motivée

Madame Myleine Gauthier, conseillère, siège numéro 2, est absente, absence motivée

Monsieur Robin Deschênes, conseiller, siège numéro 6, est absent, absence motivée.

Madame Marie-France Dupont, conseillère, propose que monsieur Bertrand Lavoie soit maire suppléant et préside la séance.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-10-277 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 2.. Programme Réhabilitation du réseau routier – Réfection des chemins Perreault et Dionne
3. Budget discrétionnaire – Amélioration du réseau routier – Rang 5 Fleuriau et Petite Route Bernier
4. Embauche d'un opérateur journalier classe 1 - déneigement
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER – RÉFECTION DES CHEMINS PERREAULT ET DIONNE

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis à procéder à des appels d'offres par invitation, pour le programme réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Profilage, rechargement et réfection des chemins Perreault et Dionne;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a été faite à l'édifice municipal, le vendredi 6 octobre 2017, à 10 h 30;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme reçue est au montant de 160 587.77\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que cinq appels d'offres par invitation ont été déposés et que chacune d'elle affichait des sommes supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de 100 000 \$ la municipalité doit impérativement procéder par appels d'offres publics en utilisant les services publics du SEAO;

BR
10

CONSIDÉRANT que l'article 4.9 du devis prévoyait que la municipalité pouvait octroyer qu'une partie du contrat;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis d'obtenir un avis juridique favorable avant d'octroyer une des deux parties;

17-10-278 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du Groupe Lechasseur, au montant de 64 383.50 \$ taxes en sus pour le chemin Perreault uniquement et ce, en autant que l'avis juridique de Me Philippe D'Amour du bureau d'avocats Dubé, Dion avocats de Rivière-du-Loup soit favorable.

Note : L'avis juridique fut défavorable. La résolution est donc annulée et le projet est reporté.

Adoptée

3. **BUDGET DISCRÉTIONNAIRE – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – RANG 5 FLEURIAU ET PETITE ROUTE BERNIER**

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Bérubé, député, accorde un montant de 60 000.\$, à même son budget discrétionnaire, à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici;

CONSIDÉRANT que ce budget discrétionnaire permet d'améliorer notre réseau routier local, particulièrement le rang 5 Fleuriau et la Petite Route Bernier;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis à procéder à des appels d'offres par invitation, pour la fourniture et le transport de gravier MG-20 conforme;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a été faite à l'édifice municipal, le vendredi 6 octobre 2017, à 11 h 00;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme reçue est au montant de 58 000 \$, taxes en sus;

17-10-279 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du Groupe Lechasseur, au montant de 58 000 \$ taxes en sus, pour la fourniture et le transport du gravier.

Adoptée

4. **EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR JOURNALIER CLASSE 1 - DÉNEIGEMENT**


17-10-280 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource selon les critères de sélection de l'affichage de poste en conformité avec les règles de la convention collective et autorisant la signature de lettres d'entente avec le syndicat le cas échéant.

Adoptée


5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-10-281 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 12 h 40.


Bertrand Lavoie, maire suppléant

Adoptée


Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Bertrand Lavoie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bertrand Lavoie, maire suppléant